

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N°2025/075

(Prise en vertu de la délégation du conseil Municipal)

OBJET : Marché de prestations intellectuelles pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une cour oasis dans l'école élémentaire Gaston Monmousseau

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,
Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil Municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs selon l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2122-1 et R2122-8,

CONSIDERANT, la nécessité d'aménager une cour oasis sur le site de l'école maternelle du Centre de Mery sur Oise,

CONSIDERANT que, dans ce cadre, la Ville a lancé une consultation afin de confier à un bureau d'études, la maîtrise d'œuvre du projet,

CONSIDERANT que, compte-tenu de son montant, ce marché peut être passé sans publicité ni mise en concurrence préalables,

CONSIDERANT, néanmoins, qu'afin d'obtenir l'offre économiquement la plus avantageuse et ainsi veiller à la bonne utilisation des deniers publics, deux opérateurs économiques ont été sollicités,

CONSIDERANT, que l'analyse des offres a permis d'attribuer ce marché suivant les conditions proposées par le mandataire de la société SCHEMA INFRA, représentée par monsieur POUILLY Cédric, dont le siège social est situé 45 grande rue, 95650 PUISEUX PONTOISE, avec le co-traitant de la société VENT 2 TERRE, représenté par Monsieur Christophe LEGE dont le siège social est situé 391 rue du Vexin, 78250 OINVILLE SUR MONTCIENT,

DECIDE

Article 1 : La passation d'un marché pour une mission de maîtrise d'œuvre VRD et en architecture paysagère pour l'aménagement d'une cour oasis sur le site de l'école élémentaire Gaston Monmousseau à Méry-sur-Oise avec la société SCHEMA INFRA, mandataire, représentée par monsieur POUILLY Cédric, dont le siège social est situé 45 grande rue, 95650 PUISEUX PONTOISE, et la société Vent 2 Terre, co-traitant, représenté par Monsieur Christophe LEGE dont le siège social est situé 391 rue du Vexin, 78250 OINVILLE SUR MONTCIENT,

Article 2 : Le montant de leurs prestations est détaillé comme suit :

095-219503943-20250505-5-CC

Réception par le Préfet : 05-05-2025

Publication le : 05-05-2025

Mission	Taux	Co- contractant n°1 SCHEMA INFRA	Co- contractant n°2 VENT 2 TERRE	Co- contractant n°3
MISSION DE BASE				
APS/APD	25%	3 120.00	4 680.00	
PRO - DCE	20%	3 120.00	3 120.00	
ACT	15%	2 340.00	2 340.00	
VISA	5%	780.00	780.00	
DET	25%	4 290.00	3 510.00	
AOR	5%	780.00	780.00	
OPC	5%	1 560.00	-	
TOTAL BASE		15 990.00	15 210.00	
MISSION COMPLEMENTAIRE				
Dossier demande de subventions	Forfait	2 000.00	-	
TOTAL COMPL.		2 000.00	-	

TOTAL BASE + complémentaire € HT		17 990.00	15 210.00	
TOTAL € TTC		21 588.00	18 252.00	

Article 3 : Le montant du contrat s'élève pour SCHEMA INFRA à 17 990 € HT soit 21 588 € TTC et pour VENT 2 TERRE à 15 210 € HT soit 18 252 € TTC, ce qui représente un montant total de à **33 200 € H.T soit 39 840 € T.T.C.**

Article 4 : D'autoriser la mise en paiement à l'avancement,

Article 5 : Les crédits correspondant sont inscrits au budget.

Copie de la présente décision sera adressée :

Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
Monsieur le Trésorier de l'Isle Adam,
Société SCHEMA INFRA
Société VENT 2 TERRE

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale

Fait à Méry-sur-Oise
Le 30 avril 2025



Le Maire

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil
Départemental du Val d'Oise